



COLLOQUE DE DÉFENSE PÉNALE

SAMEDI 23 ET DIMANCHE 24 MAI 2026

MAISON DE L'AVOCAT - 51, RUE GRIGNAN - 13006 MARSEILLE



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS

Syndicat des avocat·es de France
34, rue Saint-Lazare 75009 PARIS - Tél : 01 42 82 01 26 - saforg@orange.fr
www.lesaf.org



COLLOQUE DE DÉFENSE PÉNALE

SAMEDI 23 ET DIMANCHE 24 MAI 2026

Maison de l'Avocat, 51 rue Grignan 13006 MARSEILLE
Salle Albert Haddad & en ligne via Zoom

LA ROBE ET LA CAUSE

Est-on l'avocat d'une cause ? de plusieurs ? de celle de son client ou de celle en laquelle nous croyons ?

Quel est le prix de la cohérence ? La morale, l'éthique, forcément individuelles, constituent elles un guide suffisant ?

Face à la montée dans les urnes, dans les rues, dans les médias de l'extrême droite, l'avocat doit-il rester dans les prétoires ou rejoindre celles et ceux qui entendent combattre cette vague brune ?

Au bout de deux jours d'échanges, de débats, nous ne sommes pas certains d'avoir la réponse à toutes ces questions, qui nous renvoient au sens même de notre métier.

Ainsi, nous vous invitons à nous rejoindre à MARSEILLE, où si l'eau est peut être plus bleue qu'ailleurs, il y'aura, nous le pensons, un peu de houle...

PÉDAGOGIE

Objectifs pédagogiques : Avoir une vision globale et critique de l'évolution de la justice pénale en France, confrontée au regard et aux expériences d'avocats, de magistrats.

Compétences visées : amélioration des connaissances pratiques en droit pénal.

Public visé et prérequis : toute personne intéressée par le droit pénal : magistrats, avocats. Aucun prérequis – niveau 1.

Moyens pédagogiques techniques et d'encadrement : apports théoriques et pratiques. Échanges sur les situations et cas pratiques des personnes participant au colloque.

Modalités d'évaluation et moyens permettant de suivre l'exécution de l'action et d'en apprécier les résultats : la formation dispensée par le colloque ne fait pas l'objet d'une évaluation des personnes participantes. En revanche, à l'issue du colloque, les personnes participantes seront destinataires d'un questionnaire d'évaluation de la qualité de la formation afin de permettre son amélioration.

Modalités d'évaluation d'atteinte des objectifs de la formation : Questionnaire d'évaluation des acquis.

Modalités et délais d'accès : Pour les participants en visio : un lien sera envoyé la veille de la formation.

Formalisation à l'issue de la formation : Attestation de fin de formation

Modalités pédagogiques : Formation en présentiel et en visioconférence

Méthode pédagogique : expositive

Accessibilité aux personnes en situation de handicap : Nous contacter en cas de besoin d'accessibilité particulier pour un participant.



COLLOQUE DE DÉFENSE PÉNALE

LA ROBE ET LA CAUSE

PROGRAMME

SAMEDI 23 MAI 2026

9H00 Accueil des participants

INTRODUCTION

- ◆ Stéphane MAUGENDRE (président du SAF)
- ◆ Zoe PONCELET (présidente de la section SAF de MARSEILLE)

Éthique et déontologie de l'avocat pénaliste

9H30 – 12H00

Modération : Thomas FOURREY (avocat au Barreau de LYON)

- ◆ Christophe BASS – avocat au Barreau de MARSEILLE
- ◆ Catherine GLON – avocate au Barreau de RENNES – ancienne Bâtonnière
- ◆ Christophe PETITTI - avocat au Barreau de PARIS

Déjeuner libre

12H30 – 14H00

Dialogues autour de la défense dans les procédures de violences sexuelles et sexistes

14H00– 17H00

Modération : Marilou SEVAL (avocate au Barreau de BORDEAUX)

- ◆ Karine BOURDIE – avocate au Barreau de PARIS – co-présidente de l'A.D.A.P.
- ◆ Manon LEFEBVRE – Substitut du Procureur de la république – TJ de LILLE
- ◆ Janaina LEYMARIE – avocate au Barreau de TOULOUSE – co-présidente de la commission Féministe du SAF

SOIRÉE

DIMANCHE 24 MAI 2026

Avocat engagé, avocat militant, quels combats ?

10H00 – 12H30

Modération : Flavien JADEAU (avocat au Barreau de NANTES)

- ◆ Guillaume ARNAUD – avocat au Barreau de SEINE ST DENIS
- ◆ Martin MECHIN – avocat au Barreau de PARIS
- ◆ Camille VANNIER - avocate au Barreau de SEINE ST DENIS



COLLOQUE DE DÉFENSE PÉNALE

LA ROBE ET LA CAUSE

Le SAF est engagé contre les violences sexistes et sexuelles tant au sein de ses instances internes que lors de ses manifestations et formations. Si vous êtes témoin ou victime de violences sexistes et sexuelles, vous pouvez adresser un mail à signalement@lesaf.org

INSCRIPTION

Colloque en ligne et en présentiel

Inscription préalable en ligne indispensable, avant le 20 mai 2026 www.lesaf.org

Tarifs :

- Avocat adhérent SAF : 160€ TTC
- Avocat non adhérent SAF et autre public : 220€ TTC
- Avocat honoraire : 50€ TTC
- Élève-avocat, étudiant : entrée libre dans la limite des places disponibles*
- Avocat du barreau de Marseille : entrée libre dans la limite des places disponibles*

*inscription préalable obligatoire sur www.lesaf.org

FORMATION CONTINUE

Cette session de formation satisfait à l'obligation de formation continue des avocats (Article 85 du décret n° 91-1197 du 27 novembre 1991) et aux critères de la décision du CNB n° 2018-001 du 20 juillet 2018

SAF Organisme de formation n° 11 75 54132 75 – Durée de la formation : dix heures

PRISE EN CHARGE FIFPL

N'oubliez pas de demander la prise en charge de votre inscription auprès du FIF-PL – 104 rue de Miromesnil 75384 PARIS CEDEX 08 Tél. 01 55 80 50 00 Fax. 01 55 80 50 29 – <http://www.fifpl.fr>

Pour valider la formation - Il vous sera INDISPENSABLE d'émarger la feuille de présence à chaque session de la journée de formation - le matin et l'après-midi.

Merci de bien vouloir remplir le questionnaire d'évaluation en fin de formation.

Une attestation de présence vous sera remise. Seul l'émargement fait foi pour les heures comptabilisées.

Participation en visio-conférence :

Pour valider la formation - Il sera INDISPENSABLE de vous inscrire en ligne, de vous connecter à la session de formation le matin et l'après-midi et de nous retourner par email l'attestation sur l'honneur. Une facture et une attestation de présence vous seront adressées après le colloque.